



## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM NOEUX LES MINES 235 RUE NATIONALE 62290 NOEUX LES MINES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

MR WACRENIER MAXIME, gérant de la société J2MEL CONCEPT, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 367 RUE NATIONALE 62290 NOEUX LES MINES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                                 |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1er associé     | WACRENIER Maxime 27 Rue des Déportés 62290 Noeux Les Mines      |
| Nombre de parts | 51                                                              |
| Montant versé   | 510 €                                                           |
| 2e associé      | MME WACRENIER Johanna 27 Rue des Déportés 62290 Noeux Les Mines |
| Nombre de parts | 49                                                              |
| Montant versé   | 490 €                                                           |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 août 2026

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

*lu et approuvé*

La banque  
(Cachet et signature)

